

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Conformément aux articles **L.153-41 à L.153-48** du code de l'urbanisme, le dossier relatif à la modification simplifiée n°1 du PLUi-H de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, concernant la correction d'une erreur matérielle dans le plan de zonage de la commune de Salles ainsi que d'un allègement des obligations en matière de stationnement pour les entrepôts en secteur économique afin de favoriser l'implantation d'entreprises en optimisant l'usage du foncier et de limiter l'artificialisation des sols sera mis à disposition du public du **25/09/2025 à 9h00 au 27/10/2025 à 17h00** soit pendant 30 jours consécutifs.

Le siège principal de la mise à disposition a été fixé au siège de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, 20 route de Suzon à Belin-Beliet (33830).

Les pièces du dossier et un registre seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de la mise à disposition à la mairie de Salles, et au siège de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier est également consultable sur le site dématérialisé : <https://www.registre-valdeleyre.fr/>.

Pendant le délai de la mise à disposition, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- en les consignant sur les registres disponibles au siège de la Communauté de Communes ainsi que dans la commune de Salles, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, 20 route de Suzon 33830 Belin-Beliet.
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@valdeleyre.fr](mailto:urbanisme@valdeleyre.fr)
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site Internet suivant : <https://www.registre-valdeleyre.fr/>

Toute information relative au contenu du projet soumis à enquête publique peut être demandée à Monsieur Christophe RICHARD, Directeur de l'Urbanisme de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre par courriel : [urbanisme@valdeleyre.fr](mailto:urbanisme@valdeleyre.fr) ou par téléphone 05 57 12 14 35 (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition auprès du siège de la Communauté de communes dès la publication du présent avis.

Le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre est responsable de la procédure de modification simplifiée n°1.

À l'issue de cette mise à disposition, le bilan des observations sera présenté au Conseil Communautaire qui pourra, le cas échéant, adopter la modification simplifiée n°1.